



VLS et VCS - Document Circulation Enfants Mineurs

Par **Sarak2012**, le **06/12/2015** à **09:34**

Bonjour,

Mes 2 enfants avec la maman sont en France avec un visa long séjour (3 mois du 20-08-2015 au 19-11-2015). La maman a fait une demande de "carte séjour visiteur "et a eu le récépissé pour 6 mois. Pour les enfants on a fait une demande de DCEM (document circulation enfants mineurs).

- La préfecture refuse de délivrer le DCEM avec le récépissé de la maman et demande d'attendre que la carte de séjour soit délivrée.

- Les enfants et la maman veulent voyager durant les vacances d'hiver Dec 2015, mais sans le DCEM ce n'est pas possible.

- Les enfants ont aussi sur le passeport un Visa Court Séjour de 3 ans valide jusqu'à Aout 2017, délivré avant le VLS.

- Les enfants sont en France depuis 20 Aout 2015 (4 mois).

Question : Est-ce que les enfants peuvent voyager et retourner en France avec la maman avec le visa court séjour VCS et sans le DCEM.

Cordialement ,